

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE

3D

Société par actions simplifiée
Au capital de 3.000 euros
Siège social : 59 Bis Boulevard Murat - 75016 Paris
RCS de Paris N° 881 000 376

Le 17 décembre 2025, à 19h00, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, dans les locaux 59 Bis Boulevard Murat - 75016 Paris.

Sont présents :

- Monsieur Elias KHOURY, à concurrence de 100 actions, numérotées de 1 à 100,
- Monsieur Jalal FATTOUH à concurrence de 100 actions, numérotées de 101 à 200,
- Monsieur Hadi ABED JONEID, à concurrence de 100 actions, numérotées de 201 à 300,
- Monsieur Francisco ROCHA E SILVA CORREIA DE ALMEIDA, observateur.

Les associés présents détiennent ensemble 100% des parts sociales. En conséquence, et conformément à l'article 20 des statuts de la société, l'Assemblée Générale dispose du quorum nécessaire à la prise de l'ensemble des décisions ordinaires et extraordinaires.

La séance est présidée par Monsieur Elias KHOURY, Président.

Le Président met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président atteste, et l'Assemblée lui donne acte, de ce que ces pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, leur permettant ainsi dans ce délai de poser toute question à la présidence.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- **Agrément du projet de cession conjointe de l'ensemble des actions appartenant aux associés ;**
- **Transfert du siège social**
- **Modification des statuts**
- **Démission de Monsieur Elias KHOURY de la présidence de la société**
- **Nomination Monsieur Francisco ROCHA E SILVA CORREIA DE ALMEIDA président de la société**
- **Pouvoirs en vue des formalités**

Les associées ont procédé au vote des résolutions suivantes :

Première résolution

Agrément du projet de cession des actions

L'assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du projet d'acte de cession, décide d'agréer le projet de cession conjointe de l'ensemble des actions appartenant à :

- Monsieur Elias KHOURY, à concurrence de 100 actions, numérotées de 1 à 100
- Monsieur Jalal FATTOUH à concurrence de 100 actions, numérotées de 101 à 200,
- Monsieur Hadi ABED JONEID, à concurrence de 100 actions, numérotées de 201 à 300,

Soit au total à 300 actions à la société SAS DENTAPTE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Modification des statuts

En conséquence de la précédente résolution, l'article 8 des statuts est modifié comme suit :

« Article 8 : Capital social - Liste des associés - Répartition des actions

Le capital social est fixé à la somme de 3 000 euros.

Il est divisé en 300 actions de 10 euros chacune, souscrites partiellement par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- ~~1. Monsieur Elias KHOURY, 100 actions, numérotées de 1 à 100,
Ci 100 actions,~~
- ~~2. Madame Jalal FATTOUH, 100 actions, numérotées de 101 à 200,
Ci 100 actions,~~
- ~~3. Madame Hadi ABED JONEID, 100 actions, numérotées de 201 à 300,
Ci 100 actions,~~

Total du nombre des actions composant le capital social : trois cents (300) actions.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2025, le capital social est désormais attribué comme suit :

1. La société SAS DENTAPTE, 300 actions, numérotées de 1 à 300,
Ci 300 actions,

Total du nombre des actions composant le capital social : trois cents (300) actions.

Les associés déclarent que ces actions sont réparties dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes souscrites et libérées intégralement. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social :

Du : 59 Bis Boulevard Murat - 75016 Paris

Au : 17, Avenue de la Résidence – 92160 Antony

À compter du 17 décembre 2025.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"Article 4 : Siège social

~~Le siège social est fixé au :~~

~~**59-Bis-Boulevard-Murat-75016-Paris**~~

Suite à Assemblée Générale extraordinaire du 17 décembre 2025, le siège social est désormais fixé au :

17, Avenue de la Résidence – 92160 Antony

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe, par simple décision du président, qui, dans ce cas, est autorisé à modifier en conséquence les statuts de la société, sous réserve de ratification par la prochaine décision de la collectivité des associés, et, partout ailleurs en France, en vertu d'une deliberation de la collectivité des associés."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution
Démission du Président

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Elias KHOURY de la présidence de la société à compter du 17 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution
Nomination d'un Président

L'Assemblée Générale Extraordinaire désigne Monsieur Francisco ROCHA E SILVA CORREIA DE ALMEIDA président de la société à compter du 17 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

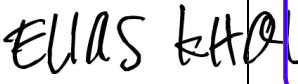
Sixième résolution
Pouvoir

Les associés confèrent tous pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, notamment à Maître Laurent DELPRAT avocat à la Cour demeurant 60, rue de la Tourelle – 92100 Boulogne-Billancourt, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Paris, le 17 décembre 2025

Signatures :

Monsieur Elias KHOURY, Associé - Président	Monsieur Jalal FATTOUH, Associé	Monsieur Hadi ABED JONEID, Associé	Francisco ROCHA E SILVA CORREIA DE ALMEIDA, Nouveau Président
DocuSigned by:  B0FEDC8A41AE404...	Signé par :  D8D0C8A190734C8...	Signé par :  3DD4579A614A45C...	DocuSigned by:  6DBAB6F5D7C9457...